

“ veille de voir comme les capitaux décrétés par la loi sont venus vivifier
 “ l'agriculture. Le Crédit Foncier a attiré huit cent millions à Paris et
 “ dans quelques grandes villes ; la moitié de cette somme au moins a été
 “ enlevée au sol natal. Les bras naturellement ont suivi le même chemin.
 “ Voilà comme l'agriculture a été aidée ¹. ”

Si on refusait encore de croire ces autorités, malgré leur poids et leur unanimité, des chiffres irrécusables viendraient démontrer qu'ils n'ont rien exagéré. Depuis son établissement jusqu'à 1858, le Crédit Foncier a effectué 1,731 prêts, représentant une somme de 113,537,330 francs, c'est-à-dire que la moyenne des prêts a été de 65,590 frs. En 1858, une somme de 30,041,300 frs. a été prêtée à 227 propriétaires ; la moyenne de chaque prêt se trouve avoir doublé le résultat précédent, et est de 132,031 frs. ; en 1859 cette moyenne a été de 76,928 frs.

Le nombre total des prêts depuis 1853 jusqu'au 31 Décembre 1861 a été de 3,941, et la somme prêtée de 275,577,314 frs ; ainsi la moyenne totale des prêts se trouve être de 69,418 frs. Notons que dans cet espace de temps 251,295,900 frs, ou plus des deux tiers du total ont été prêtés sur propriétés situées dans le département de la Seine, c'est-à-dire à Paris, et cette proportion augmente chaque année.

Ces statistiques démontrent clairement le rôle que joue en France le Crédit Foncier. Si on ajoute maintenant que l'agriculture française est loin d'être ce qu'elle devrait et pourrait être si les capitaux ne lui faisaient pas défaut, on devra conclure que la banque modèle de France est bien loin d'avoir su profiter de toutes les dispositions avantageuses, et d'avoir écarté tout ce qu'il pouvait y avoir de defectueux dans les autres institutions créées dans le reste de l'Europe pour venir en aide à la classe agricole ; et que si elle a tenu compte “ des lois et de l'état de la propriété en France, ” de manière à garantir la sûreté de ses prêts, elle a un peu négligé les “ besoins du peuple. ”

II.

Cependant, de ce que le Crédit Foncier de France n'a pas rendu tous les services que le public avait droit d'en attendre et que plusieurs en avaient augurés, nous ne voulons point, concluant du particulier au général, soutenir que tout crédit est mauvais de sa nature, et qu'il est indigne de toute confiance. Nous voulons nous garder de l'extrême, et ne point suivre ces théories tranchées, qui peuvent avoir sans doute leur bon côté, mais auxquelles on peut reprocher l'exagération, et qui ne sont enfin que des théories. Mais il est important aussi, de ne pas accorder une confiance illimitée à

¹ *Journal des Villes et des Campagnes*, No. du 1er Décembre 1862.